



Traité 'Halla

Michna 1 - Chapitre 4

שְׁתֵּי נָשִׁים שֶׁעָשׂוּ שְׁנֵי קָבִין, וְנִגְעוּ זֶה בָּזֶה,
אֶפְלוּ הֵם מִמֵּין אֶחָד,
פְּטוּרִים.
וּבְזֶמַּן שֶׁהֵם שָׁל אִשָּׁה אַחַת,
מִין בְּמִינוֹ, תֵּיב;
וְשָׁלָא בְּמִינוֹ, פְּטוּר:

Lorsque deux femmes préparent 2 kav de farine et que les deux pâtes se touchent, fussent-elles de la même espèce, elles restent dispensées de la dîme. Lorsque toutes deux appartiennent à une seule femme, elles sont soumises à l'obligation, si elles sont toutes deux de la même espèce ; si ce n'est pas le cas, elles sont dispensées.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions